

VILLE D'ISTRES

CONSEIL DE QUARTIER OUEST DU 6 JUIN 2024

La séance est ouverte dans les formes réglementaires à 18 heures 16, sous la présidence de Monsieur François Bernardini, Maire d'Istres.

M. le MAIRE. - Mesdames, Messieurs, bonjour et merci d'être là. Je vous le dis d'autant plus sincèrement que lors de notre dernier Conseil nous avons un peu déploré le nombre réduit de participants. Pour son retour, M. Di Ciaccio va nous faire le plaisir de faire l'appel. Merci.

(M. Di Ciaccio procède à l'appel.)

Collège des Elus, étaient présents :

François BERNARDINI, Claude MORA, Eric CASADO, Alain ARAGNEAU, Pierre IMBERT, Yves GARCIA, Jérémy SIERRA, Didier TRONC, Robin PRETOT.

Absents excusés :

Nicole JOULIA, Alain BERNARDET, Géraldine GOUIN, Véronique DECOMBIS.

Absents :

Michel CAILLAT, Rose CRIADO.

Collège des Associations, étaient présents :

Johny BLANCHON.

Absents excusés :

Colette TELMON.

Absents représentés :

Aucun.

Absents :

Anthony CLAIREFOND, Christophe BONNET, Gérald VALLEZ.

Collège des Acteurs Socio-Economiques, étaient présents :

Frédéric CAUSSE.

Absents excusés :

Aucun.

Absents représentés :

Aucun.

Absents :

Elza ROSTAN, Betty GUILLAUME, Magali LONGUET, Catherine DO PACO, Jean-Pierre DOS SANTOS.

Les Comités d'Intérêt de Quartier et assimilés, étaient présents :

Danielle IMBERT, Jean MORA, Jean-Louis DI CIACCIO, Jean-Pierre THEVENOT, Yves MENABREAZ, Jacques LARRONDE-LARRETICHE, Joël PHILIPPE, Sébastien MARTIN, Eric RASTELLO.

Absents excusés :

Gilbert BEZIAT.

Absents représentés :

Aucun.

Absents :

Régis RODRIGUEZ, Kathy PENEAU, Mathieu DANIS, Nathalie AREL.

Collège des Habitants, étaient présents :

Serge DUPONT, Didier REHEL, Daniel GARCIA, David LEROY.

Absents excusés :

Sylvie CRUZEL, Stéphanie LE FLOCH, Jean-François ARSAC, Erick PEREZ.

Absents représentés :

Aucun.

Absents :

Nadia YOUBI, Nancy TAURINES, Frédéric HENRION.

M. le MAIRE - Merci. Pardon à l'avance du monologue en début de séance, mais c'est toujours l'occasion de vous donner des informations de caractère général, et puis après on arrivera plus directement sur le quartier.

○ **Labels et certifications :**

- **100 % Education Artistique et Culturelle, candidature de la Ville :**

M. le MAIRE - Au rayon des certifications et félicitations d'ordre officiel à caractère indépendant et national, ou régional, je vous dirai que nous avons reçu le label « 100 % éducation artistique et culturelle ».

- **Prix Environnement 2023 lancé par Provence Tourisme :**

M. le MAIRE - Nous avons également bénéficié de la reconnaissance de Provence Tourisme en nous décernant un prix de l'environnement.

- **« Ville amie des animaux » :**

M. le MAIRE - Nous avons été considérés comme « Ville Amie des animaux ».

- **« Ciuta Mistralenco » :**

M. le MAIRE. - Et également Ville participant activement au réseau mistralien dans le cadre des traditions et de la culture provençale.

- **Olympiade Culturelle en préambule des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, Istres Capitale Provençale de la Culture :**

M. le MAIRE. - Je voulais également dire que notre terre de jeux a été notifiée pour les Olympiades Culturelles et Sportives dans le cadre du préambule des Jeux Olympiques et Paralympiques.

A cette occasion, je dois vous adresser mes remerciements pour votre participation au jour de passage de la flamme olympique où vous avez été fort nombreux, représentant vos quartiers, avec vos quartiers, avec d'autres personnes à d'autres coins de la ville bien sûr, mais vous avez été actifs dans ce que j'avais demandé, c'est-à-dire une espèce de mobilisation générale pour que notre Ville soit reconnue dans son identité de culture sportive. J'avais ajouté que ce n'était pas la course à la notoriété qui me faisait pencher vers cette inclinaison mais surtout l'envie de montrer que notre Ville savait comprendre les messages qui existent à travers l'olympisme et qui, pour moi, ont leur importance. Parce que, au-delà, avec, et à travers le message sportif, celui du dépassement et de la représentativité de son pays, c'est dans un cadre familial que la compétition se fait, dans une norme la plus *fair-play* et sportive possible. C'est aussi à ce niveau-là pour une génération plus jeune car nous, nous participons à l'histoire, en tant que spectateurs et transmetteurs, comme un message de paix. Et je pense que cette période est particulièrement turbulente, voire inquiétante, pour que l'on puisse saisir toutes les occasions d'avoir un éveil vers la paix et le bien vivre ensemble, la reconnaissance de tous.

- **Projets structurants :**

M. le MAIRE. - Je vais passer aux projets qui intéressent la Ville en vous donnant quelques informations de manière synthétique et rapide mais quand même suffisamment éloquente pour que vous puissiez vous faire une idée.

- **Construction du nouveau Théâtre de l'Olivier :**

M. le MAIRE. - Vous avez pu constater que le centre-ville a vu disparaître son ancien théâtre, que les travaux pour le nouveau sont bien en cours puisque nous avons déjà passé l'étape de la démolition. Avec les équipes et les entreprises nous commencerons les travaux verticaux au cours du dernier trimestre, et plus particulièrement à partir de la fin de l'été.

- **Maison du Point Rose au Domaine de Conclué :**

M. le MAIRE. - Nous sommes également sur un bon diapason pour le Domaine de Conclué puisque les travaux commenceront bientôt. C'est un projet qui me tient à cœur, vous le savez bien, car c'est là aussi une façon de marquer notre cœur, notre solidarité, vis-à-vis de familles qui ont la douloureuse échéance dans leur tête, avec la fin, non pas probable, car il n'y a pas de miracle à attendre là, mais définitive de leur progéniture, de leur enfant.

- **Construction de la nouvelle médiathèque au CEC :**

M. le MAIRE. - Les travaux de construction de la nouvelle médiathèque touchent à leur fin, nous pouvons espérer une annonce d'achèvement pour la fin de l'année, et plus particulièrement vers décembre. Ce qui ne veut pas dire qu'il y aura une mise en service officielle puisque, comme c'est un bâtiment lourd – ce n'est pas un petit aviso, c'est un porte-avions – qui en plus régénère la lecture publique de façon considérable et moderne, il y aura beaucoup d'adaptations et un déménagement qui va prendre au moins 2 mois. C'est donc aux alentours de février que vous aurez l'occasion de franchir les portes de ce nouveau bâtiment culturel.

- **Travaux du Port des Heures Claires :**

M. le MAIRE. - Les travaux du Port des Heures Claires, après tant de vicissitudes, vont aussi démarrer après l'été. Nous avons considéré qu'il ne fallait pas créer de l'agitation pendant la période de plaisance puisque c'est quand même là, durant la période estivale, qu'il y a le plus d'activité. Le calendrier a donc été fait avec les gens de la Métropole pour que nous puissions aller *dare-dare* vers le début des travaux disséqués en 2 parties, une partie terrestre et une partie maritime, en essayant d'interpénétrer les 2 pour là aussi gagner du temps.

- **Parc Urbain :**

M. le MAIRE. - Le parc urbain verra ses débuts d'ici la fin de l'année, après quelques turbulences administratives que nous avons heureusement surmontées grâce à la compréhension de la Directrice de la DRAC qui a bien

pris la mesure du projet, sa portée, ses conséquences, autant pour l'aménagement que pour l'environnement, et qui a dépassé le cadre de restriction de ses propres services.

- **Centre de secours :**

M. le MAIRE.- Nous avons le plaisir de reconnaître que les travaux du centre de secours, qui se trouve pas très loin d'ici, vont plus vite que prévu et nous pouvons espérer leur achèvement d'ici la fin de l'année, alors qu'il était prévu en début d'année 2025.

- **Nouveaux Services Techniques :**

M. le MAIRE.- Les nouveaux services techniques sont pratiquement terminés puisque nous sommes sur le finissage interne, ainsi que quelques éléments extérieurs liés à l'aspect du photovoltaïque et compagnie. Nous pourrions donc envisager d'être en novembre dans ces nouveaux locaux, ce qui, après l'implantation de bâtiments administratifs, de la nouvelle mairie, de l'Hôtel de Ville, au centre-ville, est le deuxième volet sur lequel je m'étais engagé vis-à-vis de notre population, et surtout vis-à-vis de nos employés.

- **Projet transformation du bâtiment EDILYS en pôle social :**

M. le MAIRE.- Je rappelle que nous sommes sur le point de passer une accélération sur le Pôle social de la résidence Edilys. C'était son nom auparavant, je ne sais pas s'ils le conserveront, en tout cas c'est là que nous rassemblerons tous les services sociaux de la Ville, qu'ils soient institutionnels ou associatifs, qu'ils soient équipements municipaux ou apparentés, comme le Pôle social départemental qui viendra se greffer, permettant ainsi une synergie à travers la symbiose de tous les gens qui travaillent dans le cadre de la solidarité et de la difficulté de certains administrés.

- **Ouverture d'un Pôle numérique ludique :**

M. le MAIRE.- Pour terminer ce large panel de projets en cours ou en situation de démarrage imminent, je rappellerai que nous avons aussi, au CEC, un nouvel équipement qui est en train de voir le jour à travers des travaux consacrés, c'est le Pôle numérique ludique, qui aura là aussi plusieurs volets de ce vocable technologique et qui permettra d'avoir une pléiade d'activités pour un public divers, allant mêler toutes les générations.

Voilà ce que je peux dire pour les projets structurants.

- **Points spécifiques au quartier :**

M. le MAIRE.- En ce qui concerne les projets du quartier, même si certains ont plus d'importance que pour le quartier puisque je ne veux pas éviter de reparler de l'autoroute Fos-Salon qui continue sur le plan administratif. Vous savez que l'enquête publique a donné son feu vert, mais feu vert sur l'opportunité. Ce qui veut dire qu'il n'y a plus de débat sur le sujet. Mais il y a toujours un débat sur l'aspect technique, comment réaliser mieux les choses. Et c'est malheureusement à cette occasion que ceux qui ne sont pas très partisans de ce projet se manifestent, même si encore une fois il n'y a pas d'inquiétude à avoir sur ce sujet. Mais il y a toujours des gens qui veulent aller jusqu'au bout du bout, croyant qu'ils vont décrocher la timbale. Le problème c'est que l'on ne sait pas quand la timbale sera décrochée puisque –c'est là où j'en viens– indépendamment de ces travaux administratifs et techniques, l'important est l'aspect financier et quand nous pourrions espérer avoir cette opération.

Je peux vous dire que la mobilisation de tous les élus est forte, qu'elle est aussi forte de tous les acteurs institutionnels, de la Colonelle de la base jusqu'au Préfet. Tout le monde s'acquitte à travailler lourdement auprès du Gouvernement et de bien plus haut pour essayer de faire comprendre que les multiples projets qui sont en train de s'accumuler sur le territoire (que ce soit sur le territoire d'Istres à travers le Pôle aéronautique, que ce soit un peu plus loin, mais guère plus loin, à Fos) vont donner des atouts considérables, au niveau de la transition énergétique, au niveau bien sûr de la décarbonation, au niveau de l'emploi, puisque ce sont des milliers d'emplois. Mais avec le corollaire qui est pour l'instant patent et pendant, c'est que les difficultés que nous connaissons ne vont pas automatiquement être réglées, au contraire, elles risquent de s'accumuler. C'est pour cela que nous sommes des ardents défenseurs de ce projet et que nous multiplions les manifestations pour y parvenir.

Dans ce cadre-là, je vous dirai que lorsque les procédures de caractère judiciaire –qui sont lancées à travers des implantations un peu illégales de gens dans des locaux qui se trouvent sur les bases d'un chantier de la passerelle des Bellons qui va être rattachée à l'autoroute– auront commencé, avec le Directeur de la Métropole nous envisageons, dès que les choses seront faites, de pouvoir commencer les travaux, au moins de mise en chantier, et après bien sûr les terrassements consécutifs.

Puisque nous sommes là, à ce point géographique, vous avez dû remarquer que pour la première tranche de logements à la Bayanne nous avons donné notre accord de changer, d'abord de structuration, parce que ce ne sont pas les

mêmes logements qui vont se faire, et aussi de cadre, parce que l'Armée veut, à juste titre, offrir à ses collaborateurs des logements de qualité. Donc : suppression, transfert. Une partie de ce transfert a commencé, vous avez pu y assister.

Nous avons maintenant la certitude –on l'avait auparavant mais plus opérationnellement– que les travaux d'aménagement de la zone du Tubé Centre (qui va enfin recevoir la grande surface que nous attendions, consacrée à la personne et à la maison) pourront se faire. Nous signons déjà les premières entrées financières au niveau de l'EPAD à la fin du mois de juin et au mois de septembre, puisque cela se fait en 4 parties, et nous aurons donc le début des travaux d'ici la fin de l'année. Avec un état préalable des propres investissements de la collectivité. Investissements non pas financiers puisqu'ils sont portés par l'opération, mais investissements de caractère opérationnel et technique puisque nous sommes propriétaires des terrains, c'est-à-dire l'aménagement de l'espace sur lequel viendront se raccrocher ces unités commerciales.

Je crois avoir fait le tour des grands dossiers de ce secteur. Après, Eric viendra sur les aspects moins importants mais tout aussi intéressants dans la vie quotidienne pour les diverses initiatives qui ont été prises.

○ **Social / Santé :**

• **Futur déménagement de la maison de retraite publique des Cardalines :**

M. le MAIRE. – Pardon ! J'avais oublié un élément important. Avec l'Hôpital de Martigues, qui est le bras séculier de l'Agence Régionale de la Santé, nous avons travaillé activement –tellement activement que nous en sommes au stade du choix des architectes– sur l'implantation d'une maison de retraite, pas très loin d'ici, au quartier des Tartugues, et qui aura un élément particulièrement singulier puisque, au-delà d'une maison de retraite qui sera bien sûr nouvelle, avec tous les effets bénéfiques que cela peut avoir, et au-delà des nouvelles pathologies qui seront soignées, il y aura un concept d'aménagement qui sera sensiblement différent puisque ce projet essaiera de faire vivre les gens avec leurs soins et pas à travers leurs soins. C'est-à-dire que ce ne sera pas comme la majeure partie des EHPAD actuels où l'on a uniquement l'aspect soignant, il y aura une interpénétration avec d'autres activités qui seront de type extérieur, puisqu'il y aura des mélanges de genres, au sens positif du terme. C'est-à-dire ouvrir vers des commerces, vers des animations, par l'implantation d'un tiers-lieux où des conventions vont être signées avec nos services municipaux ou des associations qui viendront animer, ou qui, plus que cela, auront siège dans ces lieux. Et, dernier point, qui n'est pas aussi maigre, qui est singulier, c'est l'interpénétration avec des logements qui permettra d'avoir une entité où la vie de l'ancien, même si elle est particulièrement encadrée par des contraintes étant donné l'état de santé de ces gens-là, aura, je pense, un sourire, un accompagnement, qui sera d'une portée humaine différente.

Au point que ce projet est tellement soigné qu'il est considéré aujourd'hui comme pilote national. Je ne suis pas mécontent que la Ville d'Istres se remarque une nouvelle fois par une originalité extrêmement positive pour ses administrés ou pour tous les gens qui sont appelés à jouir de ce service.

Je vais demander à M. Aragneau de converser sur tout ce qui concerne la sécurité, en étant aussi synthétique que la dernière fois. C'était brillant, et surtout concis. Bravo !

○ **Sécurité :**

• **Plan canicule :**

M. ARAGNEAU. – Bonsoir à toutes et à tous. Je vais vous parler du plan canicule qui a été déclenché en 2023 le 1^{er} juin et s'est terminé le 15 septembre. Une communication conséquente a été mise en place par les équipes du CCAS qui sont très mobilisées, par « Istres Mag », par courrier du maire, et par le site de la Ville. Vous avez sur les tables ce soir un *flyer* sur lequel il y a un numéro d'urgence et une fiche de renseignements à remplir, si vous connaissez des gens en difficulté. L'opération est reconduite pour 2024 dans les mêmes conditions.

• **Renforcement des mesures de lutte contre les incendies :**

M. ARAGNEAU. – Concernant la lutte contre les incendies, la saison 2023 de notre CCFF a débuté le 23 juin et s'est terminée le 9 septembre. Aujourd'hui, 4 véhicules porteurs d'eau de 700 l chacun sont présents et un cinquième est en commande et arrivera très certainement juste avant la saison. 50 bénévoles se relaient 24 heures sur 24 en fonction des conditions météo. Les équipes patrouillent sur l'ensemble du territoire et sont appuyées par une garde à cheval qui, elle, est positionnée dans les quartiers Sud qui sont beaucoup moins faciles d'accès par les véhicules. Les conditions de météo cette année ont fait reculer la saison incendie et personne ne s'en plaindra.

• **Surveillance des baignades et des activités nautiques pour les plages de la Romaniquette et du Ranquet :**

M. ARAGNEAU.- Concernant la surveillance des baignades. Nous avons principalement 2 plages : la Romaniquette et le Ranquet. Il y a un poste de secours sur chaque plage et chacun a 4 surveillants. La période de surveillance est du 15 juin au 1^{er} septembre. Au Ranquet il y a un dispositif particulier pour empêcher les voitures d'aller se garer en bas, il y a donc des navettes qui font descendre les personnes.

- **BA 125 confortée comme futur « Roissy des armées » à l'horizon 2027 :**

M. ARAGNEAU.- Concernant le *hub* aéronautique que l'Armée a construit. Pour résumer la chose, avant, les militaires qui partaient en opérations extérieures partaient de Roissy. Pour des questions financières, l'Etat a décidé que dorénavant ils partiront tous et reviendront tous à Istres. C'est pour cela que nous avons un *hub* des armées, c'est une véritable aérogare qui a un peu l'aspect d'une gendarmerie de 97 gendarmes, il y a la douane... C'est un véritable aéroport interne à la base aérienne et il y aura entre 100 et 120 000 passagers par an qui iront faire les allers-retours dans les divers pays.

- **Dispositif « Télé alerte » :**

M. ARAGNEAU.- Concernant le dispositif de « Télé alerte », j'insiste lourdement, il faudrait que chacun d'entre vous s'inscrive à ce dispositif car il vous touche en temps réel. Si vous avez des problèmes dans votre quartier, sur la ville, il vous dit si vous êtes concernés, si l'incident est en cours ou terminé. La façon de vous inscrire est bien précisée sur le site de la Ville et dans le « Istres Mag ». C'est régulier. C'est un dispositif de « Télé alerte » qui ne parle que de cela. Vous ne serez pas embêtés par des publicités quelconques, c'est simplement pour la sécurité des administrés. Vous avez le numéro dans le « Istres Mag ».

- **Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS), équipement des écoles :**

M. ARAGNEAU.- Concernant le plan particulier de mise en sécurité des écoles, PPMS, le maire a souhaité que nos 24 groupes scolaires soient sécurisés de manière conséquente. Aujourd'hui les PPMS concernent 8 groupes scolaires et 1 crèche mais dans les 2 ans à venir l'ensemble des crèches et des groupes scolaires sera doté.

- **Nouveau CSU nouvelles technologies :**

M. ARAGNEAU.- Concernant le centre de supervision urbain, nous avons un nouveau CSU depuis à peu près 1 mois. Nous avons, avant, 148 caméras, et celui-là pourra aller jusqu'à 400. En plus, les caméras seront dotées d'intelligence artificielle, ce qui nous permettra de mieux appréhender les images et de faciliter la tâche des personnes qui travaillent 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. On a aussi des pièges à images qui sont plutôt destinés à surveiller les points de collecte.

- **Réserve citoyenne :**

M. ARAGNEAU.- La réserve citoyenne a vu le jour, puisque nous avons reçu toutes les personnes qui allaient en faire partie. Ce sont des personnes qui seront mobilisées 15 jours par an et qui seront à disposition, en fonction des besoins et des événements, pour venir intervenir dans différents cas. Elles équiperont des gymnases, etc. Je vous engage à vous y inscrire parce que c'est de la solidarité pure et nous en avons bien besoin en ce moment.

- **Plan de lutte contre les nuisances sonores :**

M. ARAGNEAU.- Concernant le plan de lutte contre les nuisances sonores, nous commençons à mettre en place des capteurs dans toute la ville. A ce jour, nous en avons 8. Cela nous permet d'avoir un regard sur ce qui se passe dans les divers quartiers de la ville. C'est un plan qui va se développer.

M. le MAIRE.- Parfait ! Je vais passer la parole à M. Casado pour le bilan des interventions de son service après des appels des administrés concernés ou intéressés.

- **BILAN ALLO TRAVAUX, ALLO QUIETUDE ET VISITES DE QUARTIER :**

M. CASADO.- Du 1^{er} janvier au 15 mai 2024, 303 courriers ont été adressés à destination des habitants des quartiers Ouest.

Pour le bilan « Allo Travaux » : 261 appels pour les quartiers Ouest sur les 981 reçus sur l'ensemble de la commune. Majoritairement émis par les quartiers de Trigance pour 20 % et des Cognets pour 13 %. Et principalement sur des problèmes d'espaces verts pour 29 %, et de voirie pour 26 %.

Pour le bilan « Allô Quiétude » : du 1^{er} janvier au 15 mai 2024, 12 appels sur les 74 reçus par l'ensemble de la commune, émis principalement par les habitants du quartier de la Bayanne pour 25 % et des Narcisses pour 17 %. Ils concernent des problèmes de nuisances sonores pour 42 % et des problèmes de voisinage pour 25 %.

Une visite de quartier a été programmée dans le quartier du Baou Trouca le 10 juin, avec M. le Maire.

Un rappel concernant les travaux un peu plus importants.

En 2023, 14 opérations ont été réalisées pour 203 999 €, dont les 3 principales : dans le quartier de Tante Marie, le chemin de Capeau, avec le changement des barrières en bois qui étaient toutes dégradées pour un montant de 29 600 € ; au quartier du Boucasson, l'avenue des Pastres, la réfection de la chaussée à l'entrée de la voie, à la hauteur du garage Peugeot, pour 25 394 € ; et aux Narcisses, l'allée du Majouran, la reprise de chaussée sur 300 m² à l'intersection avec la rue des Félibres pour 24 714 €.

Pour l'année 2024, 11 opérations ont été chiffrées pour un montant de 285 817 €, dont 5 qui ont déjà été commandées : la rue des Canadels, avec la reprise de la voie au chemin des Canadels pour un montant de 39 955 € ; dans le quartier du Paty, la draille du Mas Rose, la reprise de la voirie pour 23 166 € ; la route du Camp d'Aviation, chemin des Bellons, dans la zone du Tubé, la création d'un passage piéton et d'un passage bateau avec la modification du central et la mise en enrobé de la signalétique pour un montant de 45 321 €.

Et les 6 autres opérations qui seront arbitrées rapidement : au chemin du bord de Crau, la réfection de la portion située entre le séparateur de voies face à l'établissement Thiriet et le stop près de la station essence et l'enseigne Leclerc pour un montant de 90 000 € ; dans le quartier de la Bayanne, à l'allée des Cyprès, la reprise du parking devant l'école et un traçage au sol pour 40 000 € ; et au chemin de la Manne, la pose d'un coussin lyonnais entre les numéros 12 et 15 pour 10 000 €.

Pour les groupes scolaires : à Raoul Ortollan, le remplacement des huisseries pour 30 000 €, en élémentaire, le remplacement des huisseries pour 35 000 € ; au groupe scolaire Reine Marie Casimir Guoin, en élémentaire, les huisseries pour 25 000 €.

Pour 2024 : à Raoul Ortollan, la plantation d'arbres pour 14 685 € dans les cours d'écoles –Pierre Imbert nous fera peut-être un petit commentaire sur les îlots de fraîcheur– à la cantine, l'installation d'un film occultant pour 2 500 €, en élémentaire, le remplacement des huisseries pour 45 000 € ; au groupe scolaire Reine Marie Casimir Guoin, pareil, la plantation d'arbres pour 11 499 € concernant les îlots de fraîcheur dans les cours de récréation, la réfection de la toiture de la salle polyvalente pour 60 000 €, et en maternelle, le remplacement des huisseries pour 12 000 € ; et pour le groupe scolaire Maurice Guoin, la plantation d'arbres, toujours pour les îlots de fraîcheur, pour 1 067 €, et l'étanchéité du toit terrasse pour 5 000 €.

M. le MAIRE. - Nous avons donc fait la présentation générale des éléments importants, ceux qui le sont moins dans le volume et l'aspect financier. Maintenant, avant de passer aux questions écrites, vous avez bien sûr la parole, nous sommes là pour vous écouter et pour enregistrer.

M. MENABREAZ. - J'aurais une question au sujet des 400 caméras avec intelligence artificielle. Est-ce que la reconnaissance faciale est comprise dans ce dispositif ?

M. ARAGNEAU. - Non. la reconnaissance faciale n'est pas comprise dans l'intelligence artificielle, celle-ci va simplement nous permettre d'attirer l'œil, parce que ce sont des logiciels qui surveillent des anomalies que l'œil humain ne peut pas voir spécifiquement parce que les gens qui sont devant les écrans en ont tellement qu'ils n'ont pas spécialement le regard attiré vers l'écran où il se passe quelque chose. L'intelligence artificielle va les aider à aller regarder l'écran où on a pensé qu'il se passe quelque chose. En revanche nous aurons aux entrées de ville des caméras qui liront les plaques minéralogiques des voitures à l'instant T, parce qu'en cas de demande de la police nationale il faut que l'on fasse un suivi des voitures, savoir si elles sont encore en ville ou si elles sont sorties, s'il y a eu des délits. C'est toute une organisation. Donc l'intelligence artificielle fera tout sauf la reconnaissance faciale.

M. MENABREAZ. - Merci.

M. le MAIRE. - Ce n'est pas un principe que nous appliquons nous-mêmes. Bien sûr, cela vient directement à nos esprits mais c'est le concept-même de l'intelligence artificielle puisqu'elle est quand même codifiée par la CNIL qui est là pour veiller à ce que les caractères privés ne soient pas pris en compte dans le balisage.

M. THEVENOT. - Une personne du quartier a été verbalisée au niveau de chez Thiriet à 30 km heure.

M. le MAIRE. - C'est une question écrite, Monsieur.

M. THEVENOT. - Oui.

M. le MAIRE. - J'allais le faire.

M. THEVENOT.- Très bien. Pardon.

o **QUESTIONS :**

M. le MAIRE.- Si vous l'abordez directement je vais vous répondre directement. Moi je ne suis pas sur le terrain et je suis bien obligé de croire à ce que l'on me dit, c'est d'autant plus facile pour moi que la base de la croyance est la confiance. Donc que l'on me dise que la personne qui a été verbalisée n'a pas été verbalisée pour avoir dépassé la limite dite de 30 km heure. Il n'y a pas de limite dite puisqu'il n'y a pas de panneaux, comme il n'y a pas d'arrêté pris dans ce cadre-là. Et s'il a pris une verbalisation, me dit-on, de 35 € seulement, c'est bien parce qu'on ne peut pas l'associer à un dépassement de 30 km heure où effectivement il y aurait eu un point de moins et en plus 90 €. On n'est donc pas sur ce type de grief pour un dépassement de la vitesse à 30 km heure.

Alors, que me dit-on exactement ? Je l'ai lu tout à l'heure : « En faisant preuve de discernement, l'agent a verbalisé le contrevenant pour un non-respect d'indication résultant de la signalisation routière ». A vrai dire, je ne comprends pas trop ce que cela veut dire. Néanmoins, vous savez que les éléments de discussion sont tout à fait ouverts lorsque l'on est directement acteur. Lorsque c'est la police nationale et que l'on est obligé de dire, de transmettre, d'aller voir... Mais nous, on peut agir directement. Donc si ce contrevenant –dont je donnerai le nom à Mme Korichi– veut être reçu par la police municipale on fera bien sûr cas de son expression et l'on essaiera de mieux détailler ce que veut dire le « non-respect d'indication résultant de la signalisation routière ».

Des questions sont liées à plusieurs types d'aménagements, petits et grands. Je pense que les réponses plus sérieuses pourront se faire sur le terrain et nous aurons l'occasion de le faire puisque nous allons faire une visite de quartier prochainement, comme on le fait régulièrement.

M. Martin : « Dans le cadre de l'évolution et la transformation des dessertes du quartier réalisées ou à venir vous aviez demandé une ouverture côté sud-ouest qui permettrait aux engins de chantier des accès plus sécurisés pour eux et surtout pour les résidents ». M. Casado va répondre, mais je veux un peu démystifier les choses parce que l'on peut effectivement sauter sur tous les types d'inquiétudes mais à un moment donné il faut aussi ramener les choses. Ce n'est pas l'autoroute Fos-Salon que l'on est en train d'évoquer et qui va passer par là, c'est une opération, une construction, qui va avoir des éléments obligatoires de déplacement pour les matériaux. Mais cela ne se fait pas à un grand rythme. Il n'y a pas 60 camions qui passent par jour et ils ne sont pas d'un gabarit de semi-remorques. Quand on a dit cela on n'a pas complètement répondu à votre question mais l'on relativise quand même le problème. C'était tout ce que je voulais dire.

M. CASADO.- La proposition que l'on avait vue ensemble n'est pas réalisable puisqu'en fait, du Moutonnier pour monter jusqu'à Trigance on passe dans des propriétés privées et sur des chemins internes. Ce n'est donc pas réalisable. S'il y avait eu une voie publique que l'on puisse réaménager pour ces chantiers qui vont se dérouler on aurait pu le faire, là ce n'est pas le cas. Ce que j'ai proposé au maire c'est déjà que l'on aille vous voir sur place, dans le quartier. Et puis il faut se rappeler aussi la réalisation de Bouygues, après la station de relevage de SUEZ, cela s'est fait en passant par le rond-point du Burger et directement. Et là ce sera encore plus facile parce qu'ils passeront par-là. La voie a été ouverte et ils passeront sur le chemin de Trigance pour aller faire les 2 opérations qui sont prévues. On vérifiera qu'ils ne passent pas dans le quartier par l'autre rond-point, mais au moins par le Burger pour descendre directement sur Trigance. A l'issue de cela, parce que l'on a un peu serré les coudes au promoteur, le chemin de Trigance va être réaménagé dans cette partie-là avec déjà l'assainissement, et ensuite, sur la surface, en profil en travers, on va créer une vraie voie avec un vrai trottoir, on va buser le canal. Il n'y a donc pas d'inquiétude à avoir sur le déroulement du chantier. Cela se passera un peu à l'extérieur du quartier, ils ne vont pas traverser tout le quartier pour aller là-bas. C'est la première chose. Pour le reste, on ira sur place, comme on a l'habitude de le faire, on règle les problèmes quand on les voit. Je ne sais pas si la réponse te convient.

M. MARTIN.- Disons que j'en ai discuté avec Yvan et effectivement, a priori cela semble assez délicat pour cette piste que l'on avait évoquée, compte tenu du nombre de propriétaires. En revanche, quand on va faire notre visite sur le chantier, j'inviterai M. Domingo, qui est là d'ailleurs, qui est directement concerné parce qu'il est riverain proche, pour voir aussi sa vision des choses. Parce que moi je représente l'association mais j'ai des gens qui sont résidents qui sont plus touchés par les perturbations, et les risques aussi. On avait en effet déjà chiffré la voie, pour l'élargissement à 7 m, je suis d'accord, j'ai le courrier et tout...

M. CASADO.- Avec les trottoirs.

M. MARTIN.- Bien sûr. Mais aujourd'hui il y a un chantier qui est ouvert dans le terrain de M. Darosa, il n'y a rien de prévu. La voirie aujourd'hui fait 3 m. Le risque est donc présent.

M. CASADO.- C'est sûr. Le risque est présent, mais l'on ne peut pas engager des travaux de voirie maintenant, y faire passer des poids-lourds ou des bétonnières dessus, alors que l'assainissement n'est pas encore tiré.

M. MARTIN.- Non, évidemment.

M. CASADO. - On fera donc tout cela après, et c'est prévu dans le projet. C'est ce qu'il faut savoir.

M. le MAIRE. - Les périodes transitoires sont toujours un peu plus agaçantes, elles créent un petit émoi et elles ne peuvent pas voir la solution qui sera programmée dans la vision arrêtée de manière définitive où là effectivement, quand ils auront fini, ce type de chose ne sera plus de mise. C'est pour cela que l'on en arrive à une espèce de relativisme de la part des habitants pour comprendre que cela n'a rien de définitif, c'est temporaire, et que finalement cela fait partie des choses obligatoires.

M. CASADO. - Et dans la réalisation-même, quand tu étais venu nous voir, je me souviens, pour des voisins qui se plaignaient de ne pas avoir de haies de protection, on a fait tout ce que vous nous aviez demandé. On s'était organisé, on a fait tout ce qu'il fallait, la piste cyclable du bon côté... Il n'y a pas de problème là-dessus. Ce que décrit le maire c'est la phase transitoire et c'est la plus complexe parce que l'on ne peut pas réaliser des enrobés alors que des poids-lourds vont y passer dessus avec tous les travaux. Il faut comprendre que cela va durer le temps des gros chantiers, après cela ira plus vite. Et après, comme il y a la deuxième opération qui va s'ouvrir, on verra même si l'on peut passer dans l'opération nouvelle qui a été créée. On verra cela ensemble.

M. MARTIN. - Il y a aussi l'ouverture, vous l'avez dit, au Bras d'Or. Si l'on ouvre au Bras d'Or... On verra cela.

M. CASADO. - C'est l'emplacement réservé de l'Etat.

M. le MAIRE. - Passons à la question suivante, toujours de M. Martin, et je vais jumeler la sécurité et le bien vivre ensemble parce que vous faites référence à l'utilisation et à la satisfaction que l'on peut en avoir des caméras. Comme l'a dit tout à l'heure M. Aragneau, nous avons aujourd'hui un dispositif de 148 caméras qui sont consacrées uniquement à la notion de protection et de sécurité des biens et des personnes, et cela, depuis quelques années. Ce qui nous a amenés à la réalisation d'un premier CSU et qui nous amène à la transformation de ce même CSU vers un autre où des caméras de type intelligence artificielle –c'est le bon mot, mais je dirais aussi d'approche un peu différente de la sécurité– sont mises en place. Jusqu'à 400 possibles. Nous allons d'abord avoir, Monsieur Davini, une tranche nouvelle de combien de caméras, qui va être lancée ?

M. DAVINI. - Entre 25 et 30 caméras.

M. le MAIRE. - Qui vont s'ajouter à celles-ci. On pourra aller jusqu'à 400. En tout cas le CSU l'absorberait, mais cela restera toujours dédié.

Quand vous faites allusion à l'intérêt que l'on peut avoir pour les dépôts sauvages, il faut bien faire la distinction. Personnellement, je ne souhaite pas que le système des caméras soit le recours à tout. Même si cela peut avoir un élément satisfaisant pour contrevenir à des personnes qui s'adonnent à des comportements particuliers, notamment au niveau des déchets sauvages. Je dis cela parce que nous avons une ville qui est très étendue, avec une voirie de 600 km, nous avons des jalons qui sont déjà arrêtés, qui seront consolidés par ces caméras, mais nous ne pouvons pas mettre une caméra, ni à chaque rue, ni à chaque abri à containers. C'est clair, net et précis. Personne ne pourra vous faire la promesse de cela, à moins d'être un démagogue ou un menteur. Parce qu'avec ces 25 caméras supplémentaires on tourne quand même autour du million d'euros. Ce n'est pas tellement les caméras, c'est tous les travaux de branchements et d'adductions électriques.

En revanche, les problèmes que vous citez sont réels et ils n'excluent pas un intérêt de notre part. Ne serait-ce que parce que cela fait partie de la lutte pour un meilleur environnement, cela fait partie aussi du bien vivre ensemble, et cela fait partie d'un comportement correct de citoyen qui aime et qui respecte sa ville. Nous avons donc créé une espèce de petite brigade de caméras itinérantes qui, elles, sont mises –pas toujours, mais suffisamment de fois– pour arriver à alpaguer quelques gens qui s'adonneraient à ce type de désagréments. Et nous pouvons remarquer que nous avons quand même eu jusqu'à maintenant 140 PV dressés. A 750 € la *prune*, comme on dit, plus 750 € de ramassage que font nos services. Cela coûterait donc, à quelqu'un qui s'amuserait à ce petit jeu, 1 500 €.

On a remarqué que nos Istréens n'étaient pas en pole position mais n'étaient pas les plus nombreux. Parce que dans les statistiques, les éléments qui triturent les statistiques, entreprises ou tiers, on a à peu près 60 % qui viennent de l'extérieur. Les villes de passage, quelques endroits sont privilégiés parce qu'ils sont considérés de passage, on jette vite inopinément, sans se faire remarquer, et l'on s'en va. Et on croit que l'on est tranquille. C'est justement là que les caméras interviennent.

Dernier point pour M. Martin : « L'augmentation importante –de son point de vue, et il n'a pas tort– sur la taxe de ramassage des ordures ménagères ». Vous avez effectivement souligné qu'elle avait augmenté et vous en demandez la raison. Vous mettez en exergue face à cela la notion de tri sélectif et de dépôts sauvages. Comme toujours, Istres part d'une situation acquise nettement plus avantageuse que ses environs. Quand je dis « les environs », cela concerne tous les gens de la Métropole, toutes les villes de la Métropole. Lorsque le SAN était en place, lorsque le Conseil de Territoire était encore en action, le taux était de 6 %. Ce qui était particulièrement inférieur à tous les niveaux. La Métropole souhaite avoir une équité vis-à-vis de tous ses ressortissants, ses concitoyens, et a décidé une uniformisation. Celle-ci passe du moins au plus.

Nous, nous sommes dans les moins, moins, moins. Et d'autres sont dans les plus, plus, plus. Le plus est 17 %. Ce n'est pas le chiffre qui a été retenu par la Métropole, il a été retenu le chiffre de 14. Et nous, aujourd'hui, nous sommes passés de 6 à 11. Il y aura donc encore 3 % à rattraper dans les années futures.

Ce qui peut paraître anachronique c'est l'effort qui peut être fait pour limiter cela. C'est-à-dire : moins de dépenses, moins de tournées, parce que moins de détrit. Sauf que cela ne se passe pas comme ça. La consommation est toujours exponentielle, on a toujours plus de détrit à traiter, et l'on n'a pas pour autant un tri sélectif qui vient abaisser la cote pour pouvoir compenser.

De plus, il y a des éléments qui sont malheureusement structurants à ce type de fiscalité, ce sont les taxes qui sont données en plus, que nous devons, nous, avaler, sur le prix. Notamment la taxe d'enfouissement. Là c'est une espèce de carotte que l'on agite au niveau des collectivités pour qu'elles managent un peu plus (pour certaines un peu mieux) le tri sélectif afin de baisser le nombre de détrit, et pour baisser le nombre de détrit on dit « Chaque fois que vous en apporterez à l'extérieur et qu'ils seront enfouis dans un endroit vous payerez 60 € la tonne ». En plus. Tout cela vient donc s'ajouter.

Et pour terminer, le prix du traitement lui-même n'est malheureusement pas du tout au rythme d'abaissement et de réduction, il est exponentiel. Et avec tout cela, la Métropole aujourd'hui n'est pas en capacité de payer toutes les charges qu'elle a pour la gestion, le ramassage et le traitement des déchets. Je pense que nous aurons beaucoup à faire au niveau des comportements particuliers, autant au niveau des tris individuels puis après plus collectifs, tris sélectifs, pour minorer un peu ces charges qui amèneront un jour une diminution du poids de la taxe, puisque l'un est destiné à payer l'autre.

M. MARTIN. - Si je peux me permettre, pour aller justement dans ce sens-là, je voudrais lancer un appel ici à tout le monde, tous les Présidents d'associations...

M. le MAIRE. - Pardon. Je vais finir, sinon je vais oublier. Dans le cadre d'essayer d'amener plus de gens à comprendre les choses, avec les services de la Ville –qui ne sont pas compétents puisque c'est la Métropole mais nous avons quand même un pouvoir d'induction, si ce n'est de dire que l'on a besoin, que l'on a envie et que l'on entend que– nous sommes en train de faire une nouvelle maquette, qui va être terminée à la fin du mois de juin puis qui va être transmise à la Métropole, sur une consolidation des points sélectifs. Cela veut dire 2 choses : plus de points sélectifs (dans la discussion avec les gens qui disent « Oui, bien sûr, il faut trier, mais pas à côté de chez moi », là c'est inévitable) ; deuxièmement, les renforcements des points sélectifs qui existent. Cette réaction est menée pour arriver nous-mêmes à baisser le volume de nos quantités de déchets pour avoir moins à payer et pour moins avoir recours à la taxe.

M. MARTIN. - Pour terminer sur ce sujet, comme je vous le disais, je lançais un appel parce qu'hier je suis allé chercher mon container de compost, c'est un acte que je fais personnellement mais j'invite tout le monde ici à le faire. Si vous voulez limiter les dépôts dans les containers à poubelles qui sont mis à disposition dans nos communes il faut déjà penser au tri sélectif. Le tri sélectif c'est une chose, cela existe, j'en ai développé d'ailleurs dans le quartier, on en a mis 3 et cela fonctionne très bien. Même s'il y a des dépôts sauvages à côté mais il y a toujours des idiots pour faire cela. Alors que font ces idiots ? J'ai déjà failli me battre avec un en lui disant « Mais pourquoi fais-tu cela ? ». Il me dit « Je paye assez de taxe de ramassage des ordures donc je ne vais pas à la déchetterie ». J'ai dit « C'est idiot ce que tu dis »... C'est un sujet.

M. le MAIRE. - C'est idiot parce qu'en ne le faisant pas il concourt lui-même à augmenter la taxe.

M. MARTIN. - Exactement. C'est un point.

Après il y a un autre point sur lequel je voulais venir, mais c'est la Métropole qui résoudra le problème. J'aimerais que l'on mette sur les dépôts –ceux qui sont structures et ordures parce que pour les arceaux on ne pourra peut-être pas mettre des affiches– il faudrait équiper les dépôts communaux qui se trouvent dans nos rues d'affiches signalant la verbalisation, au cas où. Vous avez parlé de 1 500 €...

M. le MAIRE. - 750.

M. MARTIN. - 750 € le PV plus 750 € de ramassage s'il y a lieu. Cela fait 1 500.

M. le MAIRE. - Oui, cela fait 1 500 mais ce n'est pas la même chose.

M. MARTIN. - Déjà là, si l'on pouvait mettre des écriteaux en leur disant « Voilà combien cela va vous coûter si vous déposez et si vous êtes pris par la patrouille ou par les caméras ». Sur les dépôts, parce qu'il n'y a rien. Nous, on en met en papier mais avec la pluie, le mistral, etc., cela disparaît. Il faudrait des étiquettes en dur que la Métropole mette pour sensibiliser les gens. Peut-être que cela ferait un peu réfléchir les idiots. Parce qu'il y en a.

M. le MAIRE. - Monsieur, je saute sur votre idée et je vais essayer de l'amplifier. Nous allons : premièrement, faire une campagne d'explication encore plus large, à travers cet exemple-là, sur « Que représente la taxe ? », et « Que pouvons-nous faire en tant qu'acteurs qui génèrent une partie des dépenses ? ». Deuxièmement, concomitamment, voir la

Métropole –quitte à les aider là-dedans en termes de communication– pour que l'on ait une application sur tous les abris à containers... Le problème c'est que maintenant on a enlevé les murs, on a beaucoup d'endroits où il n'y a plus de murs. Et troisièmement, je crois que si l'on veut vraiment aller... On peut être naïf, comme vous pouvez l'être, comme je le suis moi-même, croire que. En tout cas si l'on ne fait rien on ne pourra pas imaginer ne serait-ce que l'ombre d'une avancée. On peut donc imaginer, quartier par quartier, faire un *flyer* pour expliquer tout cela, et faire une campagne comme si c'étaient des élections. On demandera à M. Pretot de distribuer, il nous aidera, et l'on aura effectivement un élément qui pourra expliquer les choses à tout le monde.

C'est toujours très difficile parce qu'il est vrai qu'il y a une sorte de culpabilité que l'on essaie de transférer mais on sait que la culpabilité ça ne marche pas. Et convaincre ça ne marche pas beaucoup non plus. Donc où se trouve la méthode pour y arriver ? Quelquefois elle est épuisante.

M. MARTIN. - Merci.

M. le MAIRE. - Merci à vous.

Ensuite, Monsieur Delmas, on vous a répondu par l'intermédiaire de la question de M. Thevenot pour le contrevenant à 30 km, vous avez donc le début de la réponse. Et si vous connaissez la personne, je vous invite à lui dire de venir nous voir.

Vous aviez aussi une deuxième question, qui est très intéressante, très pertinente, qui éveille mon sens personnel. Vous me rappelez que j'avais dit que quelques panneaux publicitaires mis au hasard étaient irritants. Je parle de mon cas personnel puisque je les vois tous les matins en sortant du lotissement pour aller au boulot, et je peux vous dire 2 choses. D'abord, sur le point de vue anecdotique mais très important, la quatrième fleur est passée hier et a jugé, jaugé, toute notre capacité florale et organisationnelle à la conserver. Etant donné que j'avais moi-même fait les explications sur la vision de la quatrième fleur comme vous la concevez et qu'ils partageaient complètement, je suis bien obligé de tenir compte de ce qu'ils m'ont dit à la fin.

Alors, quelle est cette vision ? Elle est très simple. Pour moi, la quatrième fleur, ce n'est pas que la quatrième fleur. La quatrième fleur n'est que la signature sympathique d'un jugement sur un aménagement de caractère urbain. Et je leur dis que pour moi la quatrième fleur n'est qu'un appendice de toutes les actions que nous menons dans un cadre d'organisation du bien vivre ensemble et d'un aménagement urbain. Et je mets, dans ce cas-là bien sûr, tout ce qui est de nature à donner un caractère fonctionnel et esthétique. J'en appelle au réseau de transports publics avec les abribus qui sont dédiés à l'art, et j'en appelle aussi à tous les événements publics que nous faisons, qu'ils soient éphémères ou durables, comme des statuts ou des tableaux, d'un caractère extérieur qui montrent que l'aménagement urbain est une affaire large, et j'en appelle aussi aux colorations des façades. Tout cela est un tout.

Et, forts de ce tout-là, ils me disent « Nous avons remarqué quelque chose qui est un peu étonnant chez vous, qui n'est pas particulièrement exorbitant comme on le découvre ailleurs mais qui se remarque quand même, ce sont les panneaux publicitaires ». Les panneaux publicitaires au sens large. Moi j'étais très heureux de cela parce que, d'abord cela intégrait les autres, et cela intégrait d'autres choses. Et je peux vous dire que ces autres choses nous les avons nous-mêmes prises en compte pour une attitude là aussi un peu coercitive puisqu'il arrivera un jour où finalement ces panneaux agaceront encore plus qu'aujourd'hui. Parce qu'on ne peut pas améliorer tous les champs esthétiques et avoir des panneaux au milieu qui vous *bouffent*... Le problème c'est que cela peut aussi aller à des petites guérillas privées puisque ces panneaux, pour la plupart, sont mis sur des terrains personnels, privés.

Il se trouve que nous n'avons pas la compétence jusqu'à ce jour, mais j'avais quand même demandé à mes services, qui n'ont pas beaucoup travaillé, mais ils avaient l'excuse de ne pas avoir la compétence. Mais ce n'est pas parce qu'on n'a pas la compétence que l'on ne travaille pas. On peut réfléchir et projeter. Maintenant on a effectivement la compétence. Il y a un décret qui est apparu et qui fait que le régime publicitaire dans les communes est de la compétence du maire. On a donc ressorti l'idée et ils ont travaillé cette fois-ci un peu plus en accéléré, on va donc avoir bientôt le recensement de tous les lieux à problèmes publicitaires. D'autant que... Sauf franchement le bénéfice pour la personne qui a un panneau chez elle. Je ne mésestime pas que. Sinon, si l'on ne gagne pas 4 sous, on ne défigure pas sa maison. Parce qu'un panneau cela défigure quand même votre maison. Je crois que les gens protègent leur maison, ont le sens de l'intérêt pour leur maison. Mais aujourd'hui, à part les gens qui veulent tout de suite avoir une promotion qu'ils ne connaissaient pas auparavant, la publicité, surtout par habitude de déplacement, cela sert de moins en moins. Tout se joue sur les réseaux sociaux. A un moment donné, ces panneaux vont donc représenter un intérêt mineur. A nous de réfléchir sur, non pas des clôtures circulaires qui entourent le Boucasson et qui, entre parenthèses, font école. Parce qu'aux Charmilles, à l'Aupierre, il y a effectivement des petites campagnes qui se font. Cela ne peut pas durer, parce que l'on va jusqu'au pire de l'absurde, il y a des kilomètres de clôtures, on va avoir des kilomètres in fine de panneaux publicitaires. C'est donc hors de question, on va arrêter les choses au moment où ce sera le plus plausible, avec bien sûr concertation avec les sociétés qui ont cela et avec les gens qui gagnent quelques sous aussi.

Monsieur Beziat... Il n'est pas là, je lui répondrai donc de manière personnelle. Et je vais passer la parole à M. Casado pour le bréviaire de M. Menabreaz, qui est long, qui soulève plusieurs questions, dont certaines ont eu des réponses. Et moi je vais m'éclipser, je m'en excuse, parce que j'ai nécessité.

M. CASADO. - M. Menabreaz nous a posé une question sur la placette de la Marelle que nous sommes allés voir à plusieurs reprises pour être réaménagée. Vous dites que cela fait longtemps que l'on n'a pas conclu ces travaux et en fait...

M. le MAIRE. - Indépendamment de ce que va dire M. Casado, même réponse qu'à M. Martin : déplacement prévu dans quelque temps.

(M. le Maire quitte la salle.)

M. CASADO. - A la place de la Marelle, le montant annoncé est de 25 680 €, ce sont des travaux qui vont être entrepris par la Métropole. Aujourd'hui on n'a pas encore fixé l'arbitrage budgétaire. J'espère qu'on va pouvoir le faire cette année mais ce n'est pas sûr.

Ensuite, la couverture du trottoir devant le numéro 14 à la rue du Flutiau, les travaux ont été effectués par Enedis et le maire les relance pour une intervention dans les meilleurs délais.

Concernant le ramassage des ordures ménagères, l'installation d'un container jaune a été diligentée la semaine dernière, comme vous avez pu certainement le constater.

Et pour votre demande de containers à pédale, il s'avère que compte tenu des clauses du marché métropolitain –puisque, comme l'a dit le maire, c'est la Métropole qui est maintenant compétente de cette activité– ce mobilier n'est plus disponible car les containers à pédale n'existent plus. Et cela s'applique sur l'ensemble des communes de la Métropole, ce n'est pas spécifique à Istres, c'est partout.

Ensuite, le remplacement des couvercles, la demande a été prise en compte et dans un délai de livraison de 2 semaines ce sera réalisé.

Et concernant les dépôts sauvages, le maire vous a répondu assez longuement là-dessus. On va essayer de faire ce qu'il faut avec les caméras cachées pour mettre les contrevenants devant le fait accompli avec des *prunes* de 750 €.

L'installation de grille haute entre le plateau sportif et le lotissement Le Podium. C'est quoi ça ? : « Des habitants du lotissement Le Podium qui sont voisins du plateau sportif du collège. Les grillages qui séparent le plateau EPS du collège du lotissement Le Podium sont régulièrement dégradés, les services techniques de la Mairie sont souvent appelés en intervention « Allô Travaux » et doivent périodiquement les réparer. Aussi, nous demandons l'installation de grilles plus hautes et plus solides, identiques à celles qui ont été installées autour du collège Elie Coutarel, et de fixer un filet de protection vertical en prolongement des grilles. Une autre solution pour le filet serait de le fixer au-dessus du plateau à l'instar de ce qui a été fait pour le stade du Prépaou ». Qu'avons-nous fait là ?

Mme HARO. - Est-ce le terrain sportif de l'autre côté de la route, en face du lotissement ?

M. MENABREAZ. - Oui, c'est ça.

M. CASADO. - Ce sont nos services ou c'est la Métropole ? C'est nous. On va faire le chiffrage et l'on vous tient au courant.

Mme HARO. - Il est très haut.

M. MENABREAZ. - Il s'agit simplement de la portion de la clôture qui fait frontière entre le plateau sportif et le lotissement du Podium.

Mme HARO. - Qui est plus bas... (Inaudible, intervention hors micro.)

M. MENABREAZ. - Non, ce n'est pas plus bas, c'est la même chose, actuellement.

M. CASADO. - Deuxième question écrite concernant les abords du canal. Vous avez eu Mme Abdallah qui s'occupe maintenant du service irrigation du périmètre urbain et vous vous êtes plaint que quand ils nettoient le canal ils laissent les cannes sur les berges, contre les clôtures des propriétés.

M. MENABREAZ. - Oui, c'est un riverain qui se plaint.

M. CASADO. - Malheureusement, on nous dit que c'est la façon de faire puisque : « Lors du nettoyage des abords du canal, les gardes canaux du service irrigation laissent effectivement les cannes et/ou branchages sur les berges. Ce ne sont pas des dépôts sauvages, ce sont des dépôts végétaux, mais une manière naturelle de créer de l'humus et éviter la dégradation des berges du canal ».

Ensuite, quand il y a des dépôts sauvages (les gens qui jettent une machine à laver, un pneu, des choses comme cela), c'est dans le canal, il faut bien les enlever. Là, en revanche, on a le service un peu « technique » et un peu métropolitain pour pouvoir récupérer ces encombrants. Mais concernant tout ce qui est dépôts végétaux suite au nettoyage

du canal cela restera toujours. Cela a toujours été ainsi depuis le début. On n'a jamais enlevé les végétaux sur les canaux. Même quand c'était l'ASA qui s'occupait de cette prestation.

M. MENABREAZ.- Il y a quand même un problème avec les cannes parce que ce n'est pas quelque chose qui disparaît d'une année sur l'autre. Il y a un phénomène d'accumulation qui fait qu'il y a un moment où l'on ne peut plus. Cela représente vraiment un problème...

M. CASADO.- Je ne sais pas.

M. MENABREAZ.- Ce sont des cannes donc cela ne part pas... Cela ne pourrait pas.

M. TRONC.- Sur quel canal ?

M. MENABREAZ.- C'est le canal principal le long de l'avenue Gouin.

M. CASADO.- Le canal qui passe le long du stade nautique, du Pavillon de Grignan et tout cela. C'est Craponne.

M. MENABREAZ.- Oui.

M. CASADO.- On avait imaginé de créer des pistes cyclables sur le canal, donc de le buser et de le fermer tout le long, puisque vous, les Charmilles notamment, vous êtes sortis du périmètre.

M. MENABREAZ.- Partiellement.

M. CASADO.- Vous n'avez plus besoin de l'eau du canal. Sauf ceux qui pompent...

M. MENABREAZ.- Non, je crois qu'il y a encore des gens qui puisent l'eau.

M. CASADO.- Le busage de ce canal permettait éventuellement de faire une piste cyclable ou un chemin piétonnier. Il faut savoir que de Grignan au stade nautique il y en a pour 460 000 €, et de Coutarel à l'Etang de Berre, donc toute la partie après, il y en a pour 647 000 €. Il n'est donc pas envisageable dans l'immédiat de fermer ce canal, de le buser, pour éviter justement qu'il y ait des repousses de cannes et des choses comme cela. Ce que l'on va vérifier, avec nos services et avec Mme Abdallah, c'est si l'on a une entreprise qui peut faire la récupération des cannes pour les mettre en déchetterie verte. Pourquoi pas. Mais pour l'instant je ne peux pas vous donner de certitude.

M. MENABREAZ.- Très bien. Je transmettrai à la personne qui m'a posé la question.

M. CASADO.- Je crois que nous avons tout dit.

M. MENABREAZ.- Oui, merci.

M. PRETOT.- J'ai une question sur la 2 fois 2 voies. Il devait y avoir les travaux pour faire sauter les 2 ronds-points pour gagner en fluidité...

M. CASADO.- A la Transhumance, oui. Les ronds-points à lunettes.

M. PRETOT.- Exactement. Pour pouvoir gagner en fluidité sur le trafic. En revanche, j'ai vu qu'il y avait des travaux du côté de la gare de triage de Miramas où il y a un nouveau rond-point. Alors la question...

M. CASADO.- Il faudra aller voir le Maire de Miramas pour lui expliquer. C'est ce qu'on lui a dit. Si c'est pour provoquer la queue après à Miramas...

M. PRETOT.- Cela coûte quand même un peu de sous pour faire une autoroute qui finalement...

M. CASADO.- Sauf que c'est le Département qui avait créé la draille du Mas Neuf, c'est une compétence du Département, et que la 2 fois 2 voies est une compétence nationale. A Miramas je ne sais pas ce qu'ils ont fait. Avec M. Aragneau on est allé à plusieurs réunions, on a sollicité M. Vigouroux en lui disant que c'était quand même dommage que nous on puisse fluidifier la circulation à cet endroit... Au Mas Neuf en fait il n'y a qu'une voie, ce n'est pas comme nous, à la Transhumance, avec 4 voies.

M. PRETOT.- Il faut le faire en bretelle.

M. CASADO. - Je te dis ce que l'on a remarqué. Avec aussi une entrée pour le futur aménagement d'Areva. Ce rond-point en fait il est à 3 voies, avec la décharge du Mas Neuf. C'est déjà un peu moins compliqué que nous, traverser pour aller à la base, pour ceux qui vont dans ce sens c'est déjà moins compliqué. Et la deuxième chose dont on a parlé c'est qu'éventuellement ils puissent faire une passerelle. Là elle ne sera pas en 2 fois 2 voies puisqu'ils ne peuvent pas faire sur le pont, au-dessus des voies ferrées, ils ne vont pas doubler le pont, il va rester à 2 voies.

M. PRETOT. - Je ne comprends pas. Vigouroux le demande peut-être mais cela reste une nationale. Du coup, c'est l'Etat qui finance. Il y a un problème.

M. ARAGNEAU. - Ce qu'il faut retenir c'est que la 4 voies sera totale et unique, c'est-à-dire qu'ils feront tous les travaux nécessaires pour qu'il n'y ait pas de raccordement ni de rond-point au milieu. Quand les travaux seront finis on aura dépensé de l'argent pour rien mais la voie rapide, quand elle sera faite, sera totale. C'est-à-dire qu'il va y avoir des infrastructures dessous, à côté. Ça, c'est l'Etat.

M. CASADO. - A l'origine, la draille du Mas Neuf était... Parce qu'il faut essayer de revenir en arrière, il ne faut pas non plus toujours dire... Elle a été prévue parce que, comme le quartier de la gare de Miramas devait être complètement réhabilité et qu'il fallait un accès direct pour la gare plutôt que de passer en ville, cette voie avait été prévue dans ce sens-là. C'est-à-dire relier la 2 fois 1 voie, RN 1569, et la relier à la 569 pour que l'on puisse avoir un accès direct à la gare sans passer en ville de Miramas. Cela a été prévu comme ça à l'origine mais, encore une fois, il faut s'imaginer que quand on met cela en proposition, que l'on demande des financements Métropole, Département, Région, pour faire ces travaux-là, il faut qu'on passe le cap de la DREAL parce qu'on touche des prés, il faut qu'on passe le cap des canaux d'arrosage, il faut qu'on passe un certain nombre de démarches administratives pour enfin arriver à établir un projet. Et quand on établit un projet on met le coût. Là, la résolution est tombée en même temps que la 2 fois 2 voies. Elle est prévue dans sa globalité mais elle n'est pas encore réalisée. En revanche, peut-être que le quartier de la gare de Miramas sera réalisé, lui.

M. ARAGNEAU. - Tu auras un temps mort d'environ 5 ans.

M. CASADO. - C'est bon ? Pas d'autres questions ? (Pas d'autre observation.)
Merci à tout le monde, et excusez le maire pour son départ anticipé.

La séance est levée à 19 heures 38.

Le Maire d'Istres,



François BERNARDINI

Par délégation
Le 2^{ème} Adjoint
Eric CASADO